

CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE JOINVILLE-LE-PONT

@Ville de Joinville le Pont

La page Facebook de la Ville de Joinville-le-Pont a pour objectif de proposer un espace dédié à l'actualité et aux événements de la commune. C'est un espace ouvert à tous.

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin d'indiquer aux utilisateurs de la page Facebook « Ville de Joinville-le-Pont » les modalités pour une utilisation optimale et conviviale de ladite page.

L'utilisateur, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec le compte « Ville de Joinville le Pont », accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

ACCES

L'accès à la page Facebook « Ville de Joinville le Pont » est libre, sous réserve de posséder un compte Facebook.

PRINCIPE DE LA MODERATION

Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Pour que les échanges puissent se dérouler dans un cadre agréable et dans un état d'esprit constructif, les modérateurs se réservent le droit de supprimer des commentaires ou contenus, sans préavis, qui ne respecteraient pas les règles de bienséance sur Internet, les dispositions légales ou la charte éditoriale élaborée dans le cadre de la présente page.

De plus, la modération automatique de Facebook s'applique : cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam ou contenant des injures.

Les modérateurs suppriment les publications qu'ils jugent hors sujet, diffamantes, insultantes ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents. Ils peuvent retirer le droit de commenter (blocage) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications et la suppression des commentaires.

CONTENUS PROHIBES

En devenant utilisateur de la page Facebook « Ville de Joinville le Pont », vous vous engagez notamment à ce que le contenu de vos contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

Sont ainsi prohibés tous propos tombant sous le coup de la loi :

- incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciale, xénophobe, homophobe ou révisionniste, pédophilie, négationnisme, apologie de crimes de guerre... ;
- incitation à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse

Sont également prohibés notamment, (**cette liste n'est pas exhaustive**) :

- les messages publicitaires, promotionnels ou commerciaux ;
- les messages de militantisme ;
- les propos diffamatoires, injurieux ou outrageants ;

- les messages contenant des coordonnées personnelles : notamment numéros de téléphone, adresses postales ou électroniques ;
- le harcèlement et les attaques directes entre participants ;
- les vulgarités, menaces, obscénités ou grossièretés ;
- les contenus de nature pornographique ou érotique ;
- les atteintes aux droits et intérêts légitimes des tiers (par exemple, atteinte à la vie privée, atteinte aux droits de propriété intellectuelle, dénigrement des biens ou de marques, etc...)
- les messages excessifs, grossiers, agressifs, injurieux, mensongers ;
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes, sans apport particulier pour les échanges ;
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ;
- les publications ou commentaires contraires aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée ;
- les messages et publications portant atteinte à la réputation et à l'image de la Ville de Joinville-le-Pont, à ses élus, ses agents et ses services.

De même, en devenant utilisateur de la Page Facebook « Ville de Joinville-le-Pont », vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

- vos contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats ;
- vos contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;
- vos contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

Le modérateur pourra supprimer discrétionnairement toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans les règles de la modération. Le modérateur fait de son mieux dans la mesure du possible pour éviter que des contributions contraires aux lois et règlements et/ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, apparaissent sur la page Facebook « Ville de Joinville le Pont ». Si les auteurs de ces commentaires persistent, ils seront exclus de la page.

QUELQUES REGLES POUR MIEUX ECHANGER

Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook s'apparente à une prise de parole publique.

Exprimez-vous poliment, dans le respect des personnes et des biens.

Vous êtes invités à réagir aux publications par des commentaires correspondant au sujet initial. La Ville de Joinville-le-Pont se réserve le droit de supprimer les réactions n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

Assurez-vous, avant de poster un message ou une image, d'être en règle avec les droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.

N'abusez pas des lettres capitales : LES MOTS ECRITS EN MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ, ce qui donne un ton agressif à vos propos.

Vérifiez la source des informations que vous postezi afin d'éviter la désinformation et les rumeurs.

Les administrateurs de la page Facebook se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.